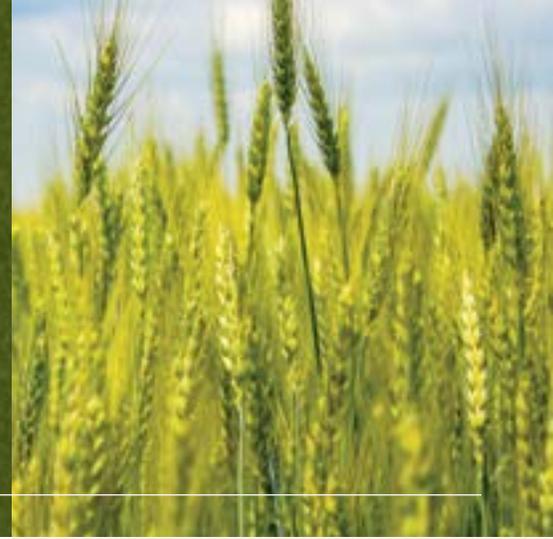


AUDIBLE®

UN HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION
EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À
FEUILLES LARGES.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Suppression exceptionnelle des mauvaises herbes à feuilles larges difficiles à éliminer tout en étant sans danger pour le blé, l'orge et l'avoine.
- Un excellent outil de gestion de la résistance pour votre ferme qui associe deux groupes d'herbicides et trois principes actifs puissants.
- Puisqu'il peut être pulvérisé du stade de la 2e feuille jusqu'à l'amorce de l'allongement des tiges, Audible® offre une longue période d'application.
- Offert dans un format économique et facile d'emploi qui couvre 80 acres.

PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Renouée persicaire / renouée	Tabouret des champs	Gaillet gratteron
Crépis des toits	Sagesse des chirurgiens	Lin spontané
Neslie paniculée	Sarrasin de Tartarie	Chardon des champs
Amarante à racine rouge	Séneçon vulgaire	Mauve à feuilles rondes
Céraiste	Canola spontané (sauf les variétés Clearfield)	Matricaire inodore
Soude roulante	Ortie royale	Laiteron
Spargoute des champs	Tournesol spontané	Érodium cicutaire
Bourse-à-pasteur	Kochia à balais	
Saponaire des vaches	Renouée liseron	

PRINCIPALES CULTURES

Blé, orge, avoine

ACTIVE INGREDIENTS

Tribénuron-méthyle +
thifensulfuron-méthyle +
fluroxypyr

GROUPES D'HERBICIDES

2 + 4

FORMULATION

75 % WDG +
333 g a.e./L EC

COMPARABLE À

Barricade®, Stellar®, Outshine®

MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'ALS,
auxine synthétique

EMBALLAGE

Audible® B - 2 bidons de 5 L
Draft® - 2 bouteilles de 324 g

NUMÉROS D'HOMOLOGATION

33706, 31904



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh, le logo A, Audible et Draft sont des marques déposées d'Albaugh SARL. Barricade est une marque déposée de FMC. Stellar est une marque déposée de Corteva. Outshine est une marque déposée d'Adama. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.